

ANNEXE 6. CAHIER DES CHARGES POUR LES ÉTUDES RÉGIONALES

La première phase du REC-VD a défini, au niveau cantonal, les grandes lignes du réseau écologique, en particulier les éléments essentiels (territoires d'intérêt biologique particulier, liaisons biologiques d'importance suprarégionale ou régionale). Les études régionales du réseau écologique pourront être menées à différentes échelles selon les opportunités et les priorités reconnues par le Canton. Une étude séparée pour chacune des 4 grandes régions administratives du SFFN est recommandée, en impliquant les responsables de la région dans les différents domaines (surveillance de la faune, garde pêche, etc.). Mais des études moins étendues, telles que des projets de réseau OQE, peuvent également s'appuyer sur le REC-VD.

Des outils informatiques puissants, associant des bases de données conséquentes à un système d'information géoréférencé (ArcGIS), ont été élaborés pour l'analyse au niveau cantonal du REC-VD. Une synthèse des données géoréférencées du réseau écologique cantonal a été préparée dans le but d'être mise à disposition des personnes intéressées, notamment au travers du guichet cartographique cantonal (www.geoplanet.vd.ch). Les données du territoire ainsi que les connaissances sur la répartition des espèces étant en constante évolution, il serait souhaitable de mettre au point un outil dynamique permettant de prendre celle-ci en compte. Une association entre le service de géomatique de l'Etat de Vaud et des institutions gérant les bases de données nationale pourrait constituer une solution pragmatique pour développer et gérer cet outil.

Lors des études régionales, les éléments de référence élaborés durant la première phase de développement du REC-VD et à prendre en compte sont :

- Les listes d'espèces d'intérêt pour chaque territoire d'intérêt biologique prioritaire du réseau (Annexe 2) ;
- La liste des espèces d'intérêt supérieur pour chaque région (Annexe 2) ;
- La liste des espèces d'intérêt supérieur cantonal (Annexe 2) ;
- Les couches de synthèse des analyses de l'état du REC-VD par sous-réseau (Annexe 4) ;
- Les couches de synthèse du REC-VD, avec les éléments directeurs que sont les territoires d'intérêt biologique prioritaire ou supérieur, les liaisons biologiques d'importance suprarégionale et régionale (Annexe 5).

Les études existantes telles que le réseau écologique lémanique, le réseau écologique de la plaine du Rhône, etc. sont également à intégrer dans l'analyse de détail.

Le développement des études à l'échelle régionale permettra d'affiner la délimitation des territoires d'intérêt biologique prioritaire et de préciser le tracé des axes de liaison biologique. Dans le cas où l'étude de détail remettrait en question un élément du REC-VD projeté, elle devra proposer une alternative et démontrer que la solution adoptée répond aux exigences des espèces concernées et constitue une réelle amélioration (logique de comparaison de variantes). Lors des études de détail, les liaisons biologiques d'importance locale seront également définies, ainsi que les sites-relais nécessaires sur les axes de liaison.

L'évolution des connaissances de base peut aussi amener à revoir certains objectifs (la liste des d'espèces d'intérêt par exemple) et à proposer des changements de la disposition des éléments constitutifs du REC-VD. Ces nouveaux éléments et l'interprétation qui en est faite seront dûment soumis à l'approbation du CCFN avant d'élaborer de nouvelles mesures.

Le processus d'analyse au niveau régional sera réalisé en plusieurs phases alternant les analyses scientifiques et les discussions à portée plus politique et administrative :

- 1) Élaboration d'un avant-projet de réseau régional basé sur l'analyse des exigences écologiques et des potentialités écologiques, selon le schéma directeur du REC-VD, en tenant compte des contraintes connues et des directives complémentaires du CCFN (fourchettes d'évolution, etc.). Les mesures à prendre pour assurer le fonctionnement du réseau seront esquissées à ce stade :
 - Périmètres à réserver ;
 - Modes de gestion et d'entretien des différentes surfaces appartenant au réseau ;
 - Mesures spéciales destinées à rétablir la connectivité ;
 - Première estimation des coûts (ordres de grandeur).
- 2) Phase de consultation et de discussion de l'avant-projet avec les acteurs locaux et les experts externes : examen de variantes, identification des contraintes non prises en compte, recueil d'informations complémentaires sur l'écologie des espèces.
- 3) Ajustement du projet, carte des emprises, sectorisation et découpage en modules selon partenaires concernés et procédures spécifiques, définition des mesures urgentes avec calendrier et budget indicatif.
- 4) Validation du concept régional, procédure d'homologation au niveau territorial, adoption des mesures urgentes.
- 5) Mise en œuvre des mesures urgentes, avec dispositif de contrôle d'efficacité.

Ce schéma de principe n'exclut pas des approches plus sectorielles, à condition qu'elles soient bien intégrées au concept général du REC-VD. Il conviendra en particulier d'assurer une bonne coordination avec les processus suivants :

- Mise en place de réseaux OQE dans les terres agricoles ;
- Planification communale dans le cadre de la révision des PGA ;
- Assainissement du réseau routier (en particulier construction des ponts à faune) ;
- Création de réserves forestières, îlots de vieux bois, etc. ;
- Projet de revitalisation de cours d'eau, définition de l'espace cours d'eau.